

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARVILLERS**

Convocation du 18 juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à 20h00, les membres du conseil municipal d'Arvillers, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle de la Mairie.

Etaient présents : Cottard Yves, Desrousseaux Eric, Brunel Michel, Dumetz Pierre Gilles, Douniol Alice, Descamps Bertrand, Moncond'huy Laetitia, Dacheux Frédéric, Bonnefoy Thierry, Darras Mélinda, Boulanger David

Etaient Absents excusés : Lepère Bruno, Soilleux Quentin, Vandamme Claire, Noyon Mathias.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire Madame Alice Douniol.

**1. Procès verbal du 23 mai 2020**

Madame Douniol donne lecture du procès-verbal du 23 mai 2020 qui ne soulève aucune observation. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal du 23 mai 2020.

**2. Délibération : décision modificative budgétaire N°1/2020**

Monsieur le Maire explique que lors des travaux au logement communal, lui et le premier adjoint se sont aperçus qu'il y avait urgence à refaire un pignon en brique qui risquait de s'écrouler chez le voisin. Il demande donc d'inscrire les crédits nécessaires au budget afin de financer le devis qui s'élève à 6320.60 euros HT soit 7584.72 € TTC. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 21318 de la section d'investissement.

Mme Bochart explique ensuite que la trésorerie a demandé à ce que le conseil prenne une décision modificative afin d'inscrire des opérations patrimoniales (déjà inscrites au budget) non pas en opération d'Ordre budgétaire mais en Opération réelle. Cette inscription n'a pas d'incidence sur le budget puisque déjà prévue mais cela entraîne la prise d'une décision modificative budgétaire.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives présentées ci-dessous :

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Montant</b>
1332 – chapitre 041	-11289 €
1332 – chapitre 13	11289 €
21318 – autres bâtiments	8000 €
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Montant</b>
1342 – chapitre 041	-11289 €
1342 – chapitre 13	11289 €
021 virement de la section de fonctionnement	8000 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Montant</b>
22 dépenses imprévues	-8000 €
023 Virement à la section d'investissement	8000 €

### **3. Délibération : commission des impôts directs**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des nouveaux commissaires devant siéger à la commission des impôts directs.

Le conseil municipal décide d'approuver et de soumettre à l'approbation de la direction générale des impôts la liste de présentation comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

**Titulaires : Yves Cottard, Maire d'Arvillers**

**Eric Desrousseau (TP-FNB) Expert Agricole**

6 place de l'Eglise – Arvillers

**Dumetz Pierre-Gilles retraité**

2 Fbg de la gare – Arvillers

**Michel Brunel (TP) Chef d'entreprise agricole**

34 rue tourniche – Arvillers

**Quentin Soilleux (FNB) Agriculteur**

2 rue Ste Margareth – Saulchoy – Arvillers

**Douniol Alice (FB-TH)-Enseignante**

72 rue d'Hangest - Arvillers

**Dacheux Frédéric (TH) Educateur a personne en position d'handicap**

6 bis rue la-haut - Arvillers

**Darras Mélinda (TH-TB)**

8 chemin du tours des haies - Arvillers

**Bonnefoy Thierry (TH-FB)**

18 place de l'église - Arvillers

**Boulangier David (TH-FB)**

18 rue tourniche – Arvillers

**Moncond'huy Laétitia (TH-FB) – assistante maternelle**

1 rue des vergeaux – Arvillers

**Descamps Bertrand (TH- FB) – comptable**

7 chemin du tours des haies –Arvillers

**René Rigolle (Hangest) (FNB) Agriculteur**

1 rue du Contoire – Hangest en Santerre

**Marcel Deput (FNB-TH) Agriculteur**

26 rue Saint Germain - Arvillers

**Suppléants:****Andrieu Marc (TH-FB)**

46 rue du faubourg Saint Antoine – Arvillers

**Tricot Censier Danielle (TH-FB)**

8 rue de la chapelle – Arvillers

**Buteux Séverine – (TH-FB-TP)**

30 rue louis thibaud – Arvillers

**Deput Daniel (TH-FB-FNB) agriculteur**

3 rue d'hangest – Arvillers

**Brunel Magali (TH-FB)**

34 rue Tourniche – Arvillers

**Pauquet Alison – TH-FB) technicienne de laboratoire**

7 rue de la chapelle - Arvillers

**Liliane Rubin (TH-FB) retraitée**

9 rue Louis thibaud – Arvillers

**Nicolas Moizard (FNB) Agriculteur**

32 rue d'Hangest – Arvillers

**Pauluzzi Germain – retraité**

19 rue neuve – Arvillers

**Alain Carpentier (Th) retraité**

62 rue d'Hangest – Arvillers

**Bernard Jullien (Propriétaire bois)**

80430 Le Mazis

**Fanck Petit (TH) moniteur opérateur**

27 rue des vergeaux -Arvillers

**4. Délibération : compétence eau et assainissement communauté de communes**

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes à demander à ce que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire qui a été prise par le conseil communautaire sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Vu l'article L5211 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la CCALN en date du 11 juin 2020, portant sur la modification des statuts de la CCALN,

Vu la notification de la délibération de la CCALN précitée en date du 15 juin 2020,

Vu les explications exposées ce jour par Monsieur le Maire aux membres du conseil municipal sur la modification statutaire de la CCALN portant sur la prise de compétence Eau et Assainissement des eaux usées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. La Modification porte :

- Sur les « compétences obligatoires » 5-1 :
- Sont ajoutés :
  - ° 5-1-6 : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
  - ° 5-1-7 : eau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Et sur les « compétences facultatives » 5-3 :
  - °est modifié : 5-3-1 : Service Public d'Assainissement Non Collectif jusqu'au 31 décembre 2020

Les membres du conseil municipal, après avoir délibérés, :

- approuvent les modifications statutaires à l'unanimité portant sur les compétences facultatives et obligatoires de la CCALN, telles que décrites ci-dessus.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

#### **5. Délibération : remboursement de location de salle (Monnier Quentin)**

Monsieur le Maire explique qu'un habitant a renoncé à louer la salle cette année en raison de la pandémie et qu'il conviendrait de lui rembourser la location. Cependant, après vérification, le chèque de réservation n'a pas été encaissé car aucun dépôt de régie n'a pu être fait depuis mars. Aussi le chèque sera restitué à son propriétaire.

#### **6. Délibération : covid-19 (Sené-Bochart-Dumetz)**

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la préfecture une note pouvant autoriser les collectivités territoriales à verser une prime à leur agent qui ont été présent pendant toute la durée de la pandémie. Trois agents sont concernés pour Arvillers, Monsieur Sené, Mme Bochart, Mme Dumetz. Il demande donc aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'attribution ou non d'une prime pour ces agents et d'en fixer le montant.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver l'attribution d'une prime aux trois agents pour un montant de 300 euros chacun.

#### **7. Informations du Maire**

Monsieur le Maire explique qu'il a été voir les maires des communes aux alentours et que partout le 14 juillet est annulé. Il craint donc que si Arvillers organisait une manifestation ce jour-là que toutes les populations alentours viennent se regrouper à Arvillers et que cela serait un risque au vu de la pandémie actuelle. Il demande donc aux membres du conseil municipal de décider si la commune organise ou non le 14 juillet. Après discussion, les membres du conseil municipal décident d'annuler le 14 juillet car la mise en place des directives sanitaires seraient inapplicables.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le conseil départemental vient de lui notifier le versement pour la répartition 2019 de la TADEM pour un montant de 11101.89 €

Monsieur le Maire explique également les prochains travaux rue saint germain

- Le remplacement des bordures
- L'aménagement de trottoirs en enrobés noirs largeur 1.40m
- L'aménagement des entrées charretières en enrobés noirs
- Délimitation des trottoirs et entrées charretières par une bordurette
- Connexion des descentes de gouttières et sorties pluviales au fil d'eau
- Remplacement des panneaux de signalisation obsolètes
- Création de places de stationnement :

- 3 en chaussée devant le N°30 permettent encore une largeur de passage suffisante pour les engins agricoles et contraignant la vitesse à l'approche du carrefour
- 3 en bataille devant le N°4 Fb Ste Margueritte
- 1 « à cheval » devant le N°8 Fb Ste Margueritte
- Remise en terre végétale et gazon des espaces verts concernés
- Quelques plantations seront arrachés pour les besoins du projet, notamment devant le N°30
- Devant certaines maisons, les pavés ou béton sont conservés car en bon état.
- Rabotage et remplacement de la couche de roulement en chaussée par un enrobé module élevé 8 cm.

Monsieur le Maire tient ensuite à remercier les enseignants d'Arvillers, en effet, pendant la pandémie, les enseignants d'Arvillers ont accueillis les enfants de soignants d'Arvillers et des villages voisins ce que n'ont pas fait les enseignants des autres villages.

Monsieur Le Maire explique avoir eu une réunion avec les maires des communes qui ont des enfants scolarisés à Arvillers. Il informe que ces derniers ont acceptés une participation à hauteur de 100 euros par élèves et par an. Ce qui est une broutille quand l'on sait qu'à Davenescourt il leur est demandé 1100 euros par enfants par le RPI.

Il explique par ailleurs, avoir obtenu la venue de deux ATSEM pour les écoles d'Arvillers.

Il précise également que pendant les vacances le mur dans la classe de Mme Moulard sera cassé.

## **8. Questions diverses**

Monsieur le Maire donne la parole aux membres du conseil municipal.

Mme Douniol tient également à féliciter et remercier les personnels de la cantine pour leur investissement et leur disponibilité pendant le COVID-19 car elles y ont toutes mis de la bonne volonté.

Des nuisances sonores sont mentionnées aux abords de la salle coca jusque 2h du matin à cause des joueurs de pétanques. Une minuterie sera installée sur les lampadaires afin d'éteindre la nuit.

Monsieur Dacheux demande si on ne pourrait pas déplacer le panneau « rue marot » car il n'est pas installé au bon endroit.

Monsieur le Maire déclare également qu'il faudrait mettre un panneau Céder le passage au croisement venant de la route de Saulchoy et en face allant à Bouchoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30